

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 3 novembre 2021

Complément à la déclaration de Glasgow du NGFS

La BNS prend en compte les questions climatiques

Le changement climatique constitue un défi important, d'envergure mondiale, nécessitant une analyse, une action et une coordination appropriées. Dans cette optique, la Banque nationale suisse (BNS) et l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) ont rejoint le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS). Le 3 novembre 2021, à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de Glasgow (COP26), le NGFS a publié une [déclaration](#) présentant ses contributions dans le domaine du changement climatique. En complément de cette déclaration, la BNS attire l'attention sur la manière dont elle prend en compte le changement climatique, dans le cadre de son mandat légal, lors de ses activités.

Premièrement, la BNS tient compte de questions climatiques dans sa modélisation macroéconomique et ses analyses de politique monétaire afin d'être mieux à même d'évaluer les répercussions potentielles du changement climatique sur des variables macroéconomiques clés telles que les prix, les taux d'intérêt ou la production, ainsi que sur leur valeur d'équilibre.

Deuxièmement, la BNS est en train d'intégrer les risques climatiques dans son suivi de la stabilité financière. Actuellement, elle s'emploie principalement à déterminer si le système bancaire est prêt à faire face à des chocs liés au changement climatique et si ce type de risques est convenablement couvert par la réglementation existante. En 2020, la BNS a lancé avec la FINMA un projet pilote visant à identifier et à mesurer, pour les banques résidentes actives à l'échelle mondiale, les concentrations d'expositions à des secteurs vulnérables au risque de transition.

Troisièmement, la BNS investit depuis déjà de nombreuses années dans des obligations vertes par sa stratégie de placement axée sur une large couverture du marché. Elle a en outre mis en place dès 2013 une politique d'exclusion basée sur des principes ESG. La BNS s'abstient ainsi d'investir dans des actions ou des obligations d'entreprises dont les produits ou

Communiqué de presse

processus de fabrication portent gravement atteinte aux valeurs largement acceptées par la société en Suisse. En ce qui concerne les considérations environnementales, elle exclut les sociétés qui causent de manière systématique de graves dommages à l'environnement. La BNS prend en compte les questions climatiques en excluant en outre de son portefeuille toutes les entreprises principalement actives dans l'extraction de charbon destiné à la production d'énergie.

La BNS continuera à suivre de près l'évolution des questions climatiques et à dialoguer avec différents acteurs nationaux et internationaux, que ce soit au sein du NGFS ou dans un autre cadre. Elle réexaminera régulièrement ses propres analyses et mesures et procédera si nécessaire à des ajustements.